

Questions et réponses sur les dispositifs de soutien au GNV de l'ADEME et de GrDF en Rhône-Alpes

Qui peut bénéficier d'une aide de l'ADEME et de GrDF, aujourd'hui en Rhône-Alpes, pour l'achat d'un camion GNC (Gaz Naturel Comprimé) ?

Il n'existe à ce jour qu'un seul dispositif ADEME/GrDF de soutien à l'acquisition de poids lourds GNC : le dispositif mis en place en vallée de l'Arve, présenté notamment lors des journées GNV organisées à Chambéry par FNTR et TLF, les 25 et 26 mars 2015. Il est ouvert jusqu'au 30 avril 2015 à toute société ou collectivité acquérant un poids lourd GNC de PTAC supérieur ou à 19 tonnes, un bus, un car ou une benne à ordures ménagères (sous réserve de certaines conditions d'éligibilité). Pour en bénéficier, une des conditions est de s'avitailer en carburant GNC à la station qui sera construite à Saint-Pierre-en-Faucigny, dans la vallée de l'Arve.

Mon activité de transport de marchandises ou de voyageurs m'amène à me déplacer vers la vallée de l'Arve, et je souhaite acquérir un poids lourd GNC. Comment procéder pour bénéficier d'une aide et quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Tout d'abord, il convient de contacter l'ADEME, via Arnaud MAINSANT : arnaud.mainsant@ademe.fr
Parmi les conditions d'éligibilité, il faut retenir principalement la nécessité de :

- remplir un dossier de demande d'aide à envoyer à l'ADEME avant le 30 avril 2015. Celui-ci implique notamment un engagement écrit de la part du gérant de la société (ou élu pour une collectivité) à acquérir un poids lourds GNC
- commander le véhicule GNC avant le 30 juin 2015
- signer un contrat d'avitaillement avec l'exploitant de la future station de Saint-Pierre-en-Faucigny, la société GNVert, qui vous sera transmis directement par GNVert sur demande

Pour obtenir les règles complètes du dispositif de soutien au GNC mis en place en vallée de l'Arve, veuillez vous référer au document : « Règles du dispositif de soutien au GNC ADEME et GrDF en vallée de l'Arve ».

Peut-on toucher une aide au titre du dispositif de soutien au GNC en vallée de l'Arve sans être partenaire du projet Equilibre ?

Oui.

Quel montant d'aide peut-on obtenir au titre du dispositif de soutien au GNC en vallée de l'Arve ?

L'aide sera basée sur le différentiel d'acquisition entre un poids lourds GNC et le poids lourd diesel équivalent.

Le montant de l'aide est calculé en appliquant les taux d'aide suivants au différentiel :

- 50% pour une grande entreprise
- 60% pour une moyenne entreprise
- 70% pour une petite entreprise

Le prix de référence d'un porteur ou tracteur diesel équivalent est automatiquement fixé par l'ADEME à 80 000€. Le prix du véhicule GNC sera celui établi par le constructeur dans son devis (à fournir dans le dossier de demande d'aide). Le montant d'aide sera plafonné à 21 000€, soit dans le cas le plus favorable pour l'acquéreur (petite entreprise, taux à 70%) un différentiel plafonné à 30 000€

Exemple :

Pour un porteur GNC de 110 000€, le montant d'aide pour une moyenne entreprise sera de :
 $(110\ 000 - 80\ 000) \times 60\% = 18\ 000\text{€ d'aide}$

Comment savoir si je suis une petite, une moyenne ou une grande entreprise ?

Les principaux éléments permettant de déterminer si une entreprise est une PME sont le nombre de salariés et le chiffre d'affaires (ou le total du bilan), selon le tableau ci-dessous :

Catégorie d'entreprise	Salariés	Chiffre d'affaires	ou	Total du bilan
Moyenne	< 250	≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros
Petite	< 50	≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros

Ces seuils ne s'appliquent qu'aux chiffres des entreprises autonomes. Pour une entreprise partenaire ou liée à un autre groupe, il sera nécessaire d'inclure les données relatives au nombre de salariés, au chiffre d'affaires ou au bilan du groupe.

Ma société s'intéresse à l'acquisition d'un poids lourd GNC mais je n'ai pas d'activité de transport en vallée de l'Arve, donc aucune raison de m'avitailler là-bas, puis-je espérer bénéficier malgré tout d'une aide en 2015 ou 2016 pour l'acquisition d'un poids lourd GNC ?

Oui. L'ADEME et GrDF ont l'intention de dupliquer ce système d'aide dans d'autres territoires de Rhône-Alpes, à condition toutefois que le dispositif de soutien au GNC en vallée de l'Arve atteigne d'ici le 30 avril 2015 les engagements d'acquisition de 15 véhicules GNC. Les taux d'aide seront à préciser ultérieurement par l'ADEME et GrDF.

Comment savoir dans quels territoires rhônalpins sera dupliqué le dispositif mis en place en vallée de l'Arve ?

Sous réserve que le dispositif de soutien au GNC en vallée de l'Arve ait bien permis d'engager l'acquisition de 15 véhicules, l'ADEME et GrDF ont la volonté de mettre en place un nouveau dispositif d'aide au GNC dans le territoire où se seront manifestées les intentions d'acquisition les plus fermes. L'ADEME et GrDF invitent donc les sociétés ou collectivités intéressées par ce type d'aide à se signaler dès maintenant auprès d'eux.